| NOM DU CAS | DÉFINITION | ADULTE 16 ANS ET PLUS | PÉDIATRIQUE 15 ANS ET MOINS SAUF EXCEPTION INSCRITE À L'ENTENTE |
|---|--|--|--|
| Arrêt cardiorespiratoire | Patient en arrêt cardiorespiratoire présentant un rythme défibrillable | PSP : salle d'urgence la plus près. | PSP : Salle d'urgence la plus près entre CH adultes ou pédiatriques. |
| médical défibrillable | à tout moment de l'intervention. Exclusions : soins palliatifs ou DAVG -> Vers CH de suivi | PSA : critère de transport total de ≤ 14 min, vers un des centres avec hémodynamie. | PSA : Exception : en présence de signes de puberté, le patient est transporté selon la règle de décision pour adulte. |
| Arrêt cardiorespiratoire médical non défibrillable | Patient en arrêt cardiorespiratoire d'origine médicale présentant un rythme non défibrillable (AESP ou asystolie). Exclusions : DAVG -> Vers CH de suivi | PSP : salle d'urgence la plus près. PSA : à la salle d'urgence désignée par le PSA selon le diagnostic de travail avec un temps de transport total ≤ 14 min. | Salle d'urgence la plus près entre CH adultes ou pédiatriques. |
| Arrêt cardiorespiratoire grossesse | Grossesse de ≥ 20 semaines de gestation en arrêt cardiorespiratoire. | La patiente est transportée selon un critère de redirection de ≤ 10 min vers un centre receveur avec capacité obstétricale. | Non applicable. |
| Arrêt cardiorespiratoire réanimé | Patient réanimé d'un arrêt cardiorespiratoire d'origine médicale. | Transport vers un des centres avec hémodynamie le plus près. | Salle d'urgence la plus près entre CH adultes ou pédiatriques. |
| Instable | Condition instable en fonction de l'appréciation du paramédic et des protocoles en vigueur. | PSP : Salle d'urgence la plus près. | Salle d'urgence la plus près entre CH adultes ou pédiatriques. |
| | | PSA : salle d'urgence désignée par le PSA selon le diagnostic de travail, la réponse aux traitements administrés en transport et le temps estimé d'arrivée. | |

| TABLEAU 2 : Situations traumatiques basées sur l'échelle québécoise de triage préhospitalier en traumatologie | | | |
|---|--|--|---|
| NOM DU CAS | DÉFINITION | ADULTE 16 ANS ET PLUS | PÉDIATRIQUE 15 ANS ET MOINS SAUF EXCEPTION INSCRITE À L'ENTENTE ↓ |
| Arrêt cardiorespiratoire traumatique | ACR traumatique ou hémorragique. | Salle d'urgence la plus près. | Salle d'urgence la plus près entre CH adultes ou pédiatriques. |
| Traumatologie tertiaire | Se référer à l'EQTPT. | CH de traumatologie tertiaire le plus près. Exception : Grossesse de 20 semaines et plus → SACR | CH trauma majeur pédiatrique le plus près. |
| Traumatologie secondaire | Se référer à l'EQTPT. | CH de traumatologie secondaire le plus près. Exception : Grossesse de 20 semaines et plus → SACR | CH trauma majeur pédiatrique le plus près. |
| Traumatisme patient anticoagulé | Inclusions toutes doivent être présentes : 1) Patient sous anticoagulothérapie (tout médicament affectant la coagulation, sauf l'AAS ou troubles hémostatiques, 2) n'entre pas dans les autres critères de l'EQTPT, 3) Glasgow à 15 (ou à 14 si état de confusion habituelle, 4) 16 ans et plus. | Transport vers le centre hospitalier désigné. | Non applicable. |

| TABLEAU 3 : Condition | TABLEAU 3 : Conditions chronodépendantes | | | |
|--|--|---|---|--|
| NOM DU CAS | DÉFINITION | ADULTE 16 ANS ET PLUS | PÉDIATRIQUE 15 ANS ET MOINS SAUF EXCEPTION INSCRITE À L'ENTENTE ↓ | |
| IAMEST (Hémodynamie) | Infarctus du myocarde avec élévation du segment ST ou équivalent si PSA présent sur les lieux. | Transport vers un des centres avec hémodynami le plus près. | Non applicable. | |
| Accident vasculaire cérébral (AVC) récent – Tertiaire | AVC aigu moins de 5 heures + Cincinnati à 3/3. | Le patient est transporté au centre AVC tertiaire le plus près. | Non applicable. | |
| Accident vasculaire cérébral (AVC) récent – Secondaire | AVC aigu moins de 5 heures + Cincinnati 1/3 ou 2/3. | Le patient est transporté au centre AVC tertiaire ou secondaire le plus près. | Non applicable. Urgences-santé | |



| NOM DU CAS | DÉFINITION | ADULTE 16 ANS ET PLUS | PÉDIATRIQUE 15 ANS ET MOINS SAUF EXCEPTION INSCRITE À L'ENTENTE |
|--|---|--|--|
| Accident vasculaire cérébral (AVC) récent ≥ 5 heures | AVC aigu de plus de 5 heures avec Cincinnati positive ou critère d'exclusion à la reperfusion cérébrale. | Le patient est transporté au centre AVC secondaire le plus près. | Non applicable. |
| Brûlure grave | Absence de traumatismes majeurs, présente l'un des 6 types suivants : A) brûlure par inhalation, B) 2e degré sur plus de 10 % du corps, C) Toute brûlure au 3e degré, D) brûlures au visage, mains, pieds, organes génitaux, périnée ou articulation majeure, E) brûlure par électrisation, incluant arc électrique, F) brûlures chimiques. | Transport vers le centre hospitalier désigné. | CH pédiatrique désigné le plus près. |
| Agression sexuelle | Patient ayant été agressé sexuellement. | Selon la position géographique et la langue parlée. | 17 ans et moins Selon la position géographique et la langue parlée. |
| Amputation | Monotraumatisme avec détachement complet de la partie distale ou du bras, de l'avant-bras, de la main, d'un ou des doigts, du nez, des oreilles ou des organes génitaux. | Transport vers le centre hospitalier désigné. | CH pédiatrique désigné le plus près. |
| Fracture (trauma) de hanche en préhospitalier | Présence de signes et symptômes avec suspicion de fracture de la hanche et en absence de traumatismes majeurs concomitants. | Transport vers le centre hospitalier désigné en considérant le lieu de prise en charge. | Non applicable. |
| Blessé médullaire | Suspicion de blessure médullaire chez un patient alerte ou verbal avec paralysie nouvelle qui n'était pas présente avant le traumatisme. | Transport vers le centre hospitalier désigné. | CH pédiatrique désigné le plus près. |
| Maladie à virus Ebola suspectée | Identification d'un patient diagnostiqué ou ayant des manifestations cliniques et un historique récent de voyage dans un pays avec présence d'éclosion et/ou d'un contact avec une personne diagnostiquée. | Transport vers le centre hospitalier désigné en considérant le lieu de prise en charge. | Non applicable. |
| Personne placée sous un ordre de quarantaine | Tout voyageur arrivant à l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau ou du Port de Montréal pouvant représenter une menace infectieuse et placé sous un ordre de quarantaine l'obligeant à se soumettre rapidement à un examen médical ou à un traitement. | Transport vers le centre hospitalier désigné en considérant le lieu de prise en charge. | Non applicable. |
| Santé mentale avec suivi actif | Patient de moins de 65 ans présentant un problème de santé mentale ayant un suivi actif en psychiatrie. Exclusions: Patient intoxiqué au point d'avoir des changements à la coordination physique ou pas, d'appartenance en lien avec sa maladie psy. 65 ans et plus (avec ou sans antécédent psy.) présentant un problème de comportement doit être transporté en cas général ou autre appartenance médicale, s'il y a lieu. | Transport vers le CH d'appartenance psychiatrique (pour CH psychiatrique spécifique, voir annexe 2). | Le patient est transporté vers son centre hospitalier où s'effectue son suivi psychiatrique habituel. |
| Santé mentale sans suivi actif | Patient n'ayant pas d'appartenance en lien avec sa condition psychiatrique de moins de 65 ans, incluant les patients sans domiciles fixes ou hors secteur (MTL ou Laval). 65 ans et plus (avec ou sans antécédent psy.) présentant un problème de comportement doit être transportés en cas général ou autre appartenance médicale, s'il y a lieu. | Transport vers le CH d'appartenance psychiatrique (pour CH psychiatrique spécifique, voir annexe 2). | Selon la position géographique et la langue parlée. |
| Soins palliatifs | Patient dont les soins reçus sont seulement pour assurer son confort (phase terminale). Le patient est transporté au CH où il était traité en soins palliatifs. | Le patient est transporté au centre hospitalier où il était traité en soins palliatifs. | Le patient est transporté au centre hospitalier où il était traité en soins palliatifs. |
| Projet d'évaluation | Patient se retrouvant dans les critères d'inclusion d'un projet d'évaluation auquel participe Urgences-santé. | Transport vers le centre hospitalier désigné. | Non applicable. |
| Centre de transport alternatif | Centre urgence-dépendance (CUD). | Transport vers le centre alternatif désigné. | Non applicable. |

| TABLEAU 5 : Cas d'appartenance | | | |
|--|--|---|--|
| NOM DU CAS | DÉFINITION | ADULTE 16 ANS ET PLUS | PÉDIATRIQUE 15 ANS ET MOINS SAUF EXCEPTION INSCRITE À L'ENTENTE ↓ |
| Chirurgie récente | Patient ayant reçu un congé à la suite d'une opération depuis moins de 30 jours et qui présente des symptômes reliés à la même pathologie incluant les complications. | Transport au centre hospitalier auquel il a été opéré. | Transport au centre hospitalier auquel il a été opéré. |
| Dialyse | Le patient est transporté au CH où il est dialysé (péritonéale ou hémodialyse). | Le patient est transporté au centre hospitalier où il est dialysé. | Le patient est transporté au centre hospitalier où il est dialysé. |
| | Les patients qui reçoivent leurs traitements de dialyse dans une installation satellite au CH sont inclus. | | |
| Transplantation d'organe | Patient ayant subi une transplantation d'organe, tissus, cellules ou l'implantation d'un cœur mécanique ou d'un dispositif d'assistance ventriculaire gauche (DAVG). | Le patient est transporté au centre hospitalier où il a subi la transplantation. | Le patient est transporté au centre hospitalier où il a subi la transplantation. |
| Néoplasie | Patient recevant un traitement actif pour une néoplasie (oncologie, hématologie, chimiothérapie). | Le patient est transporté au centre hospitalier où il est traité pour sa néoplasie. | Salle d'urgence la plus près entre CH adultes ou pédiatriques. |
| | Les patients suivis en radiothérapie devront être transportés vers l'hôpital où ils sont traités pour leur néoplasie et non à celui où ils reçoivent leurs traitements de radiothérapie. | | |
| Grossesse de 20 semaines et + (post-partum < 6 semaines) | Patiente qui fait appel pour un problème pouvant être relié à sa grossesse ou pouvant affecter sa grossesse/accouchement. | Si la patiente n'est pas suivie à un CH de Montréal ou de Laval ou qu'il s'agit d'un accouchement imminent ou d'une autre complication obstétricale, elle doit être transportée au centre hospitalier ayant un département d'obstétrique le plus près. Autres cas : Transport à son CH de suivi. | Non applicable. |

| TABLEAU 6 : Transport interinstallation ou ententes préétablies lors d'une réponse préhospitalière via 9-1-1 | | | | |
|--|---|--|--|--|
| NOM DU CAS | DÉFINITION | ADULTE 16 ANS ET PLUS | PÉDIATRIQUE 15 ANS ET MOINS SAUF EXCEPTION INSCRITE À L'ENTENTE « | |
| Centre de réadaptation | Patient hospitalisé dans un centre de réadaptation (pour convalescence ou réadaptation), à la suite d'une hospitalisation dans un hôpital de soins de courte durée. | Le patient est transporté au CH auquel il a été hospitalisé avant de se rendre au centre de réadaptation. | Le patient est transporté au CH auquel il a été hospitalisé avant de se rendre au centre de réadaptation. | |
| Patient attendu | Patient qui est attendu par le médecin ou l'infirmière de liaison à l'urgence. À leur arrivée, les TAP doivent fournir le nom du médecin de l'urgence qui attend le patient ou celui de l'infirmière de liaison. | Le patient est transporté au centre hospitalier où il est attendu par un médecin de l'urgence ou par une infirmière de liaison. | Le patient est transporté au centre hospitalier où il est attendu par un médecin de l'urgence ou par une infirmière de liaison. | |
| CHSLD publics | Si la situation du patient ne se s'applique pas aux précédents tableaux 1 à 5. | Le patient est transporté dans le centre hospitalier pour lequel le CHSLD a été jumelé. La recommandation apparaît automatique dans la section commentaire de la carte d'appel 9-1-1. | Non applicable. | |
| Demande de transport provenant d'un CH de soins psychiatriques | Patient inscrit ou admis dans un centre hospitalier de soins psychiatriques spécifiques du territoire. | Le patient, s'il est stable, est transporté au centre hospitalier de soins généraux auquel il est associé. | Non applicable. | |
| Entente particulière entre établissements | Patient provenant d'un établissement carcéral, religieux ou autres ayant un CH attitré. L'entente doit être approuvée par Urgences-santé et par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et les instances régionales. | Transport vers le centre hospitalier désigné. | Transport vers le centre hospitalier désigné. | |
| Entente particulière pour un événement | Patient participant à un événement planifié pour lequel une entente de transport vers un centre hospitalier attitré a été approuvée par Urgences-santé. | Transport vers le centre hospitalier désigné. | Non applicable. Urgences-santé Québec * * | |

| TABLEAU 7: Autres situations | | | | |
|--|---|--|--|--|
| NOM DU CAS | DÉFINITION | ADULTE 16 ANS ET PLUS | PÉDIATRIQUE 15 ANS ET MOINS SAUF EXCEPTION INSCRITE À L'ENTENTE ↓ | |
| Libération Rapide de l'Usager (LRU) | Patient stable, éligible à la coévaluation et n'ayant pu être réorienté ou ayant refusé la coévaluation et correspondant aux critères du protocole LRU. | Le patient est transporté dans le CH le plus près du lieu de prise en charge. | Le patient est transporté dans le CH pédiatrique le plus près du lieu de prise en charge. | |
| | Patient stable, mais non éligible à la coévaluation et correspondant aux critères du protocole LRU. | | | |
| Cas généraux | Patient ne se qualifiant dans aucune des définitions des tableaux 1 à 6. | Le patient est transporté dans le centre hospitalier désigné par le SDDH parmi les centres hospitaliers de Montréal et Laval. | Le patient est transporté dans le centre hospitalier avec pédiatrie désigné par le SDDH parmi les centres hospitaliers de Montréal et Laval. | |

| Aide mémoire | | |
|--|---|---|
| INFORMATIONS À COMMUNIQUER AU CCS | ANNEXE 2 Règle de transport primaire vers les centres à vocation psychiatrique (Synthèse) | ANNEXE 3 Transport d'un patient vers l'Instit |
| Numéro du véhicule | Critères d'inclusion : | Critères d'exclusion : |
| • Nom du cas | • Âge : entre 18 et 64 ans. | • Noyade, hypothermie, intoxication |
| • Nom du centre hospitalier où le patient est suivi (pour les cas applicables) | • Appréciation (PSP) ou évaluation (PSA) clinique complète qui ne démontre pas d'évidence de problème de santé physique (ex. : dyspnée, douleur thoracique, patient dialysé, etc.). | Lorsqu'un patient présente un tablicorientation en fonction de l'éche |
| • Cas adulte ou pédiatrique | • Glycémie (mesure obligatoire) qui doit se situer entre 4 et 12 mmol/L. | (EQTPT) est prioritaire. |
| Langue du patient (pour les cas applicables) | • Absence de signes d'intoxication évidente (alcool, stupéfiants et médicaments). | Situations cliniques visées : |
| Préférence du patient PRN | Critères d'exclusion pour CH à vocation psychiatrique spécifique : | • ACR. |
| - Freierence du patient FKN | • Altération de l'état de conscience (V, P ou U sur l'échelle AVPU). | • Retour à la circulation spontanée |
| | • Fréquence respiratoire > 24/min ou < 12/min. | • Suivi < 30 jours avec symptômes |
| | • Saturation en oxygène (SpO2) < 90 %. | coronarienne (ICP), angioplastie co d'un défibrillateur ou d'un stimula |
| | • Fréquence cardiaque > 120/min ou < 50/min. | Greffés cardiaques. |
| | • Tension systolique > 180 mmHg ou diastolique > 110 mmHg. | Bradycardie ou tachycardie symptom |
| | • Température tympanique 38C (hyperthermie) ou < 36C (hypothermie). | IAMEST négatif à l'ECG ou faux po |
| | • Agitation extrême (souvent prise de stupéfiants sous-jacente). | présent ou disparu (épisode récer |
| | • Diaphorèse. | • IAMEST positif*. |
| | Suspicion d'intoxication (voir spécification ci-dessus). | • IAMEST équivalent suspecté* (Pai |

• Application d'une contention chimique (réf. : midazolam) par les PSA.

• Transport entre 19 h 00 et 7 h 30.

titut de Cardiologie de Montréal (Synthèse)

- ion, pendaison, électrisation, OVR, grossesse > 20 semaines.
- ableau clinique d'un problème cardiaque et traumatique, helle québécoise de triage préhospitalier en traumatologie
- ée (RCS).
- es cardiaques : Chirurgie cardiaque, intervention coronaire transluminale percutanée (ACTP), implantation ulateur cardiaque, traitement par ablation.
- nptomatique ou palpitations.
- positif* avec tableau clinique d'ischémie cardiaque, cent).
- IAMEST équivalent suspecté* (Paramédics soins avancés).
- Tronc commun/maladie des 3 vaisseaux, Sgarbossa (BBG/rythme de stimulateur cardiaque, le tout avec tableau clinique SCA).
- Porteur d'un DAV, peu importe la situation clinique.
- Soins palliatifs traités à l'ICM.
- Tableau clinique d'insuffisance cardiaque (non infectieuse).



^{*} Confirmé par un centre ICP à la suite de l'envoi de l'ECG par télémétrie.